

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 4: Situation relative aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

L'insécurité et les violations des droits humains dans le Sud de Madagascar

Déclaration orale

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Le CETIM est alarmé par les violations des droits humains, en particulier du droit à la vie, commises par les forces de l'ordre et les milices armées depuis 2012 dans le sud de Madagascar.

Rien que depuis le début de cette année, environ 90 personnes ont été victimes d'exécutions sommaires pendant la première phase de l'opération appelée « Coup d'arrêt », menée par les forces de l'EMMO-REG¹. Comme déjà exposé dans la déclaration écrite du CETIM présentée au Conseil des droits de l'homme l'an dernier², le modus operandi est toujours le même : des personnes sont accusées d'avoir volé des zébus (famille des bovidés), appelées « dahalo », et sont exécutées sans autre forme de procès. Le but est de terroriser les habitants de cette région, riche en ressources minières, et les faire quitter leurs terres.

Avec le lancement de cette opération, nous assistons à de nouvelles formes de répression. A titre d'exemple, chaque habitant des villages situés aux alentours d'Amboasary est contraint par les forces de l'EMMO-REG d'acheter un document non officiel du nom de « Passeport ». Ces dernières menacent de considérer les personnes non titulaires de ce document comme des « dahalos » (voleurs de zébus) et donc passibles d'exécutions sommaires. Selon les témoignages, enfants et adultes, sans distinction, doivent avoir ce « Passeport » avec photo qui leur coûte l'équivalent de quatre euros par personne (une somme considérable pour les paysans) et qui doivent, de surcroît, payer des taxes lors de leurs déplacements.

Des éléments de l'EMMO-REG sont également accusés de vols de zébus, privant ainsi les paysans non seulement de leur outil de travail mais aussi de leur droit à l'alimentation et de leur moyen de subsistance. De plus, ces éléments racketteraient les habitants en détresse, contraints de payer en échange de leur protection.

¹ EMMO-REG signifie l'état major mixte opérationnel de la Région. C'est une unité qui réunit l'armée, la gendarmerie et la police nationale.

² Voir A/HRC/23/NGO/17, présenté à la 23^{ème} session du Conseil des droits de l'homme (mai-juin 2013).

Le CETIM exhorte le gouvernement malgache de prendre des mesures afin de faire cesser ces violations. Il l'exhorte également de suspendre toute demande d'exploitation minière dans cette région.

Le CETIM demande au Conseil des droits de l'homme d'activer ses procédures spéciales pour mener une enquête approfondie sur les violations des droits humains, en particulier sur les exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires au sud de Madagascar.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 17 septembre 2014